



# PRÉFET DU GERS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral, une enquête publique est ouverte pendant 16 jours consécutifs, **du lundi 22 avril 2024 au mardi 7 mai 2024 inclus**. Elle porte sur la demande présentée par SNCF Réseau, direction territoriale Occitanie, en vue d'obtenir l'autorisation de supprimer le passage à niveau n°95, classé en 2ème catégorie, situé au point kilométrique 79+844, de la ligne ferroviaire reliant Saint-Agne à Auch (ligne 648000), situé sur la commune de Leboulin.

Ce projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, direction territoriale d'Occitanie, représentée par Mme Caroline TREVET, dont le siège social se trouve 2 esplanade Compans-Cafarelli, Immeuble Toulouse 2000, Bât E, 31000 Toulouse.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique ainsi que le registre seront déposés en mairie de Leboulin et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Gers à l'adresse suivante : : [www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) (rubrique Actions de l'État/ Environnement / AOEP - Avis d'ouverture d'enquêtes publiques > Enquêtes en cours).

Le public intéressé pourra formuler ses observations sur le projet pendant toute la durée de l'enquête et avant sa clôture :

- sur le registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Leboulin ;
- à l'adresse électronique suivante : [pref-sncf@gers.gouv.fr](mailto:pref-sncf@gers.gouv.fr) ; celles-ci seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site internet susmentionné ;
- par correspondance à la mairie de Leboulin (Place de la mairie, 32810 Leboulin), à l'attention du commissaire enquêteur. Ces courriers seront annexés dans le registre d'enquête de ladite commune, dans les meilleurs délais et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier ou courriel, **réceptionné après le 7 mai 2024**, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

M. Gilles CONTESSI, chef d'établissement scolaire à la retraite, désigné par arrêté préfectoral comme commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Leboulin, les :

- lundi 22 avril 2024 : de 9h00 à 12h00
- mardi 7 mai 2024 : de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un mois, à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture du Gers (bureau du droit de l'environnement), à la mairie de Leboulin ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Gers ([www.gers.gouv.fr](http://www.gers.gouv.fr) - rubrique Actions de l'État/Environnement/Opérations d'aménagement (Déclaration d'Utilité Publique, cessibilité, autres)/Rapport et conclusions des commissaires enquêteurs).

À l'issue de l'enquête publique, le préfet du Gers autorisera la demande de suppression du passage à niveau n°95, situé au point kilométrique ferroviaire 79+844 de la ligne de chemin de fer reliant Saint-Agne à Auch, sur la commune de Leboulin, par arrêté préfectoral éventuellement assorti de prescriptions ou refusera la demande.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général

Jean-Sébastien BOUCARD